



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 mai 2018
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-huitième session Bonn, 30 avril-10 mai 2018

Point 21 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles
Questions budgétaires

Questions budgétaires

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des informations sur l'état des contributions au 13 avril 2018¹. Il a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient versé ponctuellement leurs contributions indicatives au budget de base et leurs redevances au relevé international des transactions.
2. Le SBI s'est déclaré préoccupé par le montant élevé des contributions non acquittées au budget de base pour les exercices biennaux en cours et précédents et a prié très instamment les Parties concernées de verser leurs contributions sans délai. Il a demandé à la Secrétaire exécutive de sensibiliser les représentants des Parties dans les instances bilatérales et multilatérales au problème des arriérés de contributions au budget de base. Le SBI a noté qu'il fallait continuer d'étudier les solutions qui permettraient de relever le niveau des contributions à sa quarante-neuvième session (décembre 2018). Il a engagé les coordonnateurs des groupes de négociation à sensibiliser les Parties au montant élevé des contributions non acquittées et à encourager les Parties concernées à payer leurs arriérés de contribution.
3. Le SBI a remercié les Parties qui avaient fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Il a demandé instamment aux Parties de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible en 2018, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin d'assurer la mise en œuvre d'une grande partie programme de travail au titre de la Convention.
4. Le SBI a de nouveau exprimé sa gratitude au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire annuelle de 766 938 euros au budget de base² et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte du secrétariat.

¹ FCCC/SBI/2018/INF.6.

² Le Gouvernement allemand verse une contribution volontaire annuelle au budget de base depuis 1996.



5. Le SBI a pris note du rapport annuel pour 2017 et a observé que si le rapport annuel s'efforçait de respecter le mandat défini au paragraphe 18 de la décision 21/CP.23, les futurs rapports réclamaient des améliorations qui seraient examinées à sa quarante-neuvième session.
6. Le SBI a pris note des informations qui figuraient dans le rapport concernant l'atelier technique, tenu à Bonn (Allemagne) le 8 novembre 2017, sur les moyens d'améliorer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire³.
7. Le SBI a aussi pris note des informations figurant dans la note du secrétariat sur les approches possibles de l'établissement des priorités et sur les incidences budgétaires des décisions des organes directeurs et des conclusions des organes subsidiaires⁴.
8. Le SBI a également pris note des informations figurant dans la note du secrétariat sur les améliorations qui pourraient être apportées à la présentation du budget et du programme de travail pour la période biennale 2020-2021⁵.
9. Le SBI a demandé au secrétariat d'actualiser les documents visés aux paragraphes 6 à 8 ci-dessus, en tenant compte des observations faites par les Parties à la présente session, pour examen à sa quarantième-neuvième session.
10. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen des moyens d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus budgétaire à sa quarantième-neuvième session.

³ FCCC/SBI/2018/2.

⁴ FCCC/SBI/2018/INF.2.

⁵ FCCC/SBI/2018/INF.4.